


“UN NOUVEAU RÉSERVOIR à recaser les cabinettards”

 Jetons de présence, conseil d'administration “politisé” : les syndicats dénoncent le projet wallon de création du CESEFF, un nouvel organisme public wallon.

► *“Un gros réservoir destiné à recaser des membres de cabinets ministériels. Et ce, contre toutes les règles de la fonction publique.”*

Stéphane Jaumonet, délégué permanent CGSP-SPW, voit d'un mauvais œil le projet du gouvernement wallon de créer le CESEFF (Centre stratégique d'expertise fiscale et financière), un nouvel organisme public wallon de soutien stratégique en matière fiscale et financière.

“Selon la DGT (Direction générale transversale), qui gère la dette wallonne, la création de ce centre n'est pas nécessaire. La Région wallonne sait très bien trouver des moyens budgétaires pour emprunter sur le marché. On va encore mal dépenser l'argent wallon”, reprend Stéphane Jaumonet. *“Le Centre regroupera 28 personnes dont 17 postes d'encadrement. Une armée mexicaine qui sera payée sur base de ses compétences présumées, et non sur les barèmes de la fonction publique, moins attractifs.”*

CAR LES AGENTS DU CESEFF ne seront pas soumis au statut de fonctionnaires et leurs appointements seront fixés par un comité de rémunération.

Le dossier a été amené sur la table des négociations par les membres des cabinets ministériels wallons alors qu'ils négociaient le statut des fonctionnaires avec les syndicats.

La DH a pu se procurer l'avant-projet de décret censé régler la création du CESEFF. Il prévoit la création d'un organisme d'intérêt public (OIP) de type 2 qui sera donc chapeauté par un comité

de gestion. Celui-ci sera composé de 10 membres désignés par le gouvernement wallon et nommés pour 5 ans, renouvelables. Un comité de rémunération, un comité de direction et un comité d'audit seront également mis en place. Tous ses membres bénéficieront de jetons de présence.

“Dans cette période post-Publi-fin, insérer ces comités de gestion n'est ni une bonne ni une saine idée”, analyse Pierre Debroux, secrétaire permanent CSC Services publics. *“Le gouvernement veut installer ses propres gens dans un organe qu'il est important de contrôler. C'est une façon de noyauter le service public là où l'attelage MR-CDH a dû faire face à une administration fort orientée PS. Quand cette demande a été amenée dans les négociations cela nous a mis en colère. Car le gouvernement justifie son choix justement par un besoin d'indépendance. Or, en principe, le statut de fonctionnaire a été créé pour le mettre à l'abri des pressions politiques ! Il faut s'en rendre compte : des missions particulièrement sensibles pour la santé financière de la Wallonie seront hébergées dans cette structure. C'est une matière stratégique.”*

De quoi faire craindre des déséquilibres dès 2019, après les élections. On peut ainsi imaginer se retrouver avec une coalition dotée d'une orientation politique différente de l'actuel (par exemple PS-Ecolo-PTB), et d'un comité de gestion du CESEFF plutôt orienté MR.

La forme de l'organisation choisie pose également question.

UNE ÉTUDE JURIDIQUE et organisationnelle avait été réalisée par Capgemini afin de déterminer les orientations à prendre pour l'avenir de la cellule fiscale de l'administration wallonne. Cet audit indépendant avait permis de retenir deux pistes à privilégier. Soit une absorption de ces services par l'administration wallonne (DGO7). Soit la création d'un OIP de type 1, géré directement par le ministre, donc sans comité de gestion ni sans jetons de présence.

Jean-Luc Crucke (MR), ministre du Budget, a finalement opté pour une troisième voie, en dehors des recommandations de l'audit indépendant. À savoir un OIP de type 2, géré par un comité de gestion. Cette décision se heurte à l'incompréhension et à la suspicion des syndicats.

Coïncidence ou non, en mai 2018, Francis Mossay, directeur général de la Direction générale transversale du SPW, en charge notamment du budget, avait présenté sa démission au gouvernement wallon, sans en préciser officiellement la cause.

“Au vu des documents que nous avons reçus, il est à craindre que le CESEFF serve à placer des membres des cabinets”, conclut le secrétaire permanent CSC Services publics. *“Ces comités de gestion seront probablement peuplés de personnalités aux hauts profils qui bénéficieront d'importants jetons de présence, ce qui engendrera des coûts importants.”*

Adrien de Marneffe

“Professionnaliser la gestion DES QUESTIONS FINANCIÈRES”

► Jean-Luc Crucke se défend de viser la création d'un organisme public politisé.

► Le CESEFF réunira trois branches de l'administration wallonne : la cellule d'information financière (CIF), la cellule fiscale d'expertise et de support stratégique, mais aussi une nouveauté, une Agence wallonne de la dette. Le cabinet du ministre du Budget, Jean-Luc Crucke (MR), estime que ce projet “répond à un besoin de professionnalisation dans la gestion des questions financières et des besoins de financement de la Région”.

Il ajoute “que cette gestion requiert, notamment dans la gestion de la dette, des profils très spécifiques avec des barèmes qui ne correspondent pas aux codes de la fonction publique”.

Sur la question de recasage politique, Jean-Luc Crucke assure que les fonctions dirigeantes “seront pourvues via les procédures ad hoc et les lauréats seront choisis sur la base de leurs compétences et pas de leur appartenance. Le texte prévoit la présence d'un représentant de l'inspection des finances comme commissaire du gouverne-

ment pour garantir l'orthodoxie de toutes les décisions”.

IL SE DÉFEND D'UNE quelconque politisation, précisant que le conseil d'administration sera désigné par le gouvernement comme pour toutes les unités d'administration publique.

Le montant des jetons de présence qui seront attribués n'a pas encore été fixé. Ils le seront via des arrêtés, qui devront respecter les plafonds fixés par le décret

gouvernance. “Il a d'ailleurs été décidé d'attendre la prochaine législature pour les prévoir, afin, justement, de ne pas être lié au calendrier de fin de législature 2019”, précise le cabinet Crucke.

Enfin, si le ministre du Budget n'a pas suivi les recommandations de l'audit réalisé, c'est selon lui parce que “l'étude était initiée pour le devenir de la cellule fiscale”. Or, selon Jean-Luc Crucke, le CESEFF concerne beaucoup plus. “Il s'agit de la concentration des stratégies en matière fiscale, financière et de gestion de la dette. Le type 2 permet de rationaliser les postes de direction en ayant une seule coupole pour trois organismes séparés. Le recrutement de profils très spécifiques sera également facilité.”

AdM